

Rapporteur : monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, du parc de stationnement St Jacques.
Décision modificative n°2 de l'exercice 2010.

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°2 pour 2010 a essentiellement pour objet :

- d'enregistrer la réalisation des cessions immobilières envisagées dès le BP 2010, soit en direction de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais pour l'exercice de ses compétences, soit en libérant le patrimoine communal d'éléments inutiles.

Ainsi la vente des deux hôtels d'entreprises, de l'immeuble Le Palissy, du CRITT à la CAPC et la vente de l'usine relais à la SCI MP Immobilier permettent déjà de diminuer le montant des emprunts inscrits de 2 409 000€.

- d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte de nombreux virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes :

- 4 960 € pour régularisation de lignes de téléphonie mobile, financés par une remise obtenue*
- 1 500 € de location de véhicules, financés par une indemnité de sinistre pour véhicules incendiés*

Des crédits nouveaux sont sollicités, financés par un prélèvement sur les dépenses imprévues :

- 100 000 € pour des dépenses de personnel, soit 0,58 % des crédits déjà votés,*
- 20 000 € pour la subvention exceptionnelle votée à la Maison Pour Tous par délibération n°7 du 28 janvier 2010,*
- 50 000 € pour le centre social d'Ozon. La restructuration de la gouvernance de ce dernier nécessite un certain nombre de dispositions concernant le personnel qui se traduisent par des charges exceptionnelles et ponctuelles que la ville a souhaité compenser,*
- 36 500 € pour l'avenant de l'étude de programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage énergie du nouveau groupe scolaire afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur le choix du projet, dès janvier 2011.*

Le budget annexe de l'eau potable et le budget annexe du service du parc de stationnement Saint-Jacques sont sans mouvement.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 novembre 2010

n° 2

page 2/2

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal n° 1 du 25 mars 2010 adoptant le budget primitif 2010,

VU la délibération du conseil municipal n° 4 du 8 juillet 2010 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2010, intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2009,

VU la délibération n° 1 du 30 septembre 2010 adoptant la décision modificative n° 1 de l'exercice 2010

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2010 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2010 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.

Budget Principal

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|--------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations réelles | -30 040 € | 6 460 € | 36 500 € | 0 € |
| Opérations d'ordre | 36 500 € | 0 € | 0 € | 36 500 € |
| TOTAL | 6 460 € | 6 460 € | 36 500 € | 36 500 € |

Budget annexe de l'eau Potable : néant

Budget annexe du parc de stationnement St Jacques : néant

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 9

(MM. MONAURY, GRATTEAU (+1 pouvoir),

M. MICHAUD (+1 pouvoir), Mmes VACHERON, BARRAULT, AUMON (+1 pouvoir)

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 3/12/2010 n°4119

Publié au siège de la Mairie, le 1/12/2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM